PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

VILLE DE
PARIS

DÉCISION 2025-018
désignant le président du comité d'éthique de la vidéoprotection à Paris

Le préfet de police et la maire de Paris

VU la charte d'éthique de la vidéoprotection à Paris du 10 novembre 2009 ;

VU le protocole du 29 décembre 2016 relatif à l'installation du nouveau comité d'éthique de la vidéoprotection à Paris ;

SUR la proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police,

DÉCIDENT

Article 1er

M. Christian VIGOUROUX, président de section honoraire au Conseil d'État, est nommé président du comité d'éthique de la vidéoprotection à Paris, pour une durée de trois ans.

Article 2

La présente décision prend effet à compter de sa publication.

Article 3

Le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police et la secrétaire générale de la Ville de Paris sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratif du département de Paris et consultable sur le site internet de la préfecture de police (https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr) ainsi que sur le portail des publications administratives de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 20 MAI 2025

Le préfet de police

Laurent NUÑEZ

La maire de Paris

Anne Hidalgo
Anne HIDALGO